

Séance du 15 décembre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Opération de conservation préventive de seize sculptures antiques – Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

Afin de pouvoir mener une série de sondages sur le bâtiment dans les délais imposés par le projet de restructuration du musée Bonnat-Helleu, il a été nécessaire de desceller un ensemble de seize sculptures antiques situées dans une salle au sous-sol.

Cette opération de conservation préventive incluait la dépose de ces pièces gréco-romaines et égyptiennes ainsi que leur conditionnement provisoire dans l'attente du nouveau musée. Cette intervention a été menée par une équipe de quatre restaurateurs agréés par la Sous-direction des Musées de France, suite à l'avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France en Nouvelle-Aquitaine, pour la conservation préventive.

Le montant total des travaux de conservation préventive s'élève à 9 754,30 € HT, travaux pouvant bénéficier des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Nouvelle-Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Drac Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la conservation préventive des seize œuvres visées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial